

---

## RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-1137

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

**QUE** Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022, a adopté le règlement suivant :

*Règlement d'emprunt 2022-1137 une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie*

**QUE** Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 août 2022.

**QUE** Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [direction@boischatel.net](mailto:direction@boischatel.net).

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 18 AOÛT 2022



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 8 h 30 et 12 h, le 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 18<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2022.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint